

Enquête Droits et sécurité des jeunes au travail en Estrie



Sylvain Bourdon

**Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage
Université de Sherbrooke**

CÉR | A



Enquête DESJATE

Direction scientifique Sylvain Bourdon
Eddy Supeno

Auxiliaire de recherche Carolyne Lacharité-Auger

Soutien financier Fonds régional d'investissement jeunesse
Commission des normes du travail
Conseil régional FTQ de l'Estrie
Conseil centre de l'Estrie de la CSN
Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN
Illusion-Emploi
Solidarité Populaire Estrie
Table ronde des organismes volontaires en éducation populaire de l'Estrie



Enquête DESJATE

- **Enquête téléphonique, du 2 novembre au 7 décembre 2011**
- **300 jeunes de 18 à 35 ans**
- **Estrie (région 05)**
- **Légers biais d'échantillonnage**
 - Femmes surreprésentées (59 % plutôt que 50%)
 - 18-20 ans sous-représentés (10 % plutôt que 17%)
 - 30-35 ans surreprésentés (38 % plutôt que 28%)
 - Diplôme d'études universitaires probablement surreprésentés (32 %)



Plan de présentation

1. La situation d'emploi
2. La syndicalisation et le rapport à la syndicalisation
3. L'information sur les normes du travail
4. L'information sur la santé et la sécurité du travail

La situation d'emploi

La fréquentation scolaire des répondantes et répondants

	%	n
Ne fréquente pas une école, un cégep ou une université	75,3	226
Étudie à plein temps	19,0	57
Étudie à temps partiel	5,7	17
Total	100,0	300

La situation d'emploi

Le nombre d'emplois différents lors des quatre dernières semaines

	%	n
Aucun	17,0	51
1	74,3	223
2	7,0	21
3 ou 4	1,7	5
Total	100,0	300

La situation d'emploi

Les caractéristiques des jeunes n'ayant pas d'emploi lors de l'enquête

	%	n
Principale raison d'interruption d'un travail		
Grossesse (femmes seulement)	24,1	14
Études	22,4	13
Fin de contrat/Emploi saisonnier	15,5	9
Perte d'emploi ou mise à pied	13,8	8
Divers	10,3	6
Maladie ou incapacité	6,9	4
Déménagement	3,4	2
Insatisfaction face à l'emploi	3,4	2
Total	100,0	58

La situation d'emploi

Les caractéristiques des jeunes n'ayant pas d'emploi lors de l'enquête (suite)

	%	n
Prévoit retourner à ce travail		
Oui	56,9	33
Non	32,8	19
Ne sais pas	10,3	6
Total	100,0	58

La situation d'emploi

Le début de l'emploi principal (personnes en emploi au moment de l'enquête seulement)

	%	n
Moins d'une année	20,5	49
1-2 ans	18,8	45
2-3 ans	12,6	30
3-4 ans	11,7	28
Plus de 4 ans	36,4	87
Total	100,0	239

La situation d'emploi

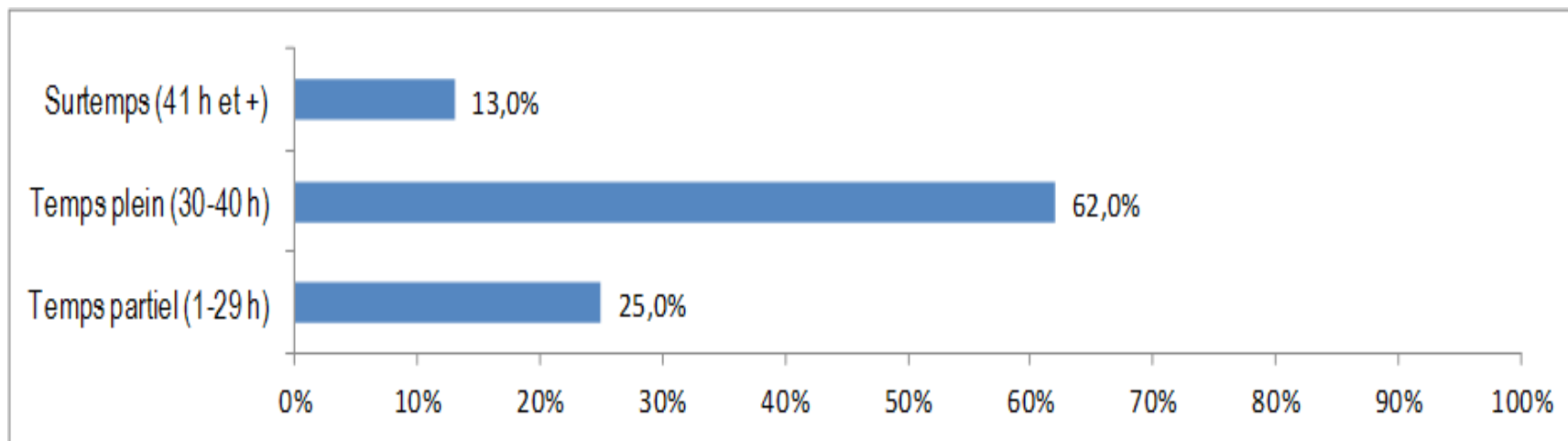
Le début du dernier emploi occupé au moment de l'enquête selon l'âge

	Âge				Total
	18-20 ans	21-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	
Moins d'un an	47,4	40,7	15,4	8,4	21,0
1-2 ans	21,1	24,1	21,5	13,7	18,9
2-3 ans	5,3	11,1	16,9	12,6	12,9
3-4 ans	21,1	9,3	13,8	9,5	11,6
Plus de 4 ans	5,3	14,8	32,3	55,8	35,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Association significative ($r = 53,548$, $p < 0,000$)

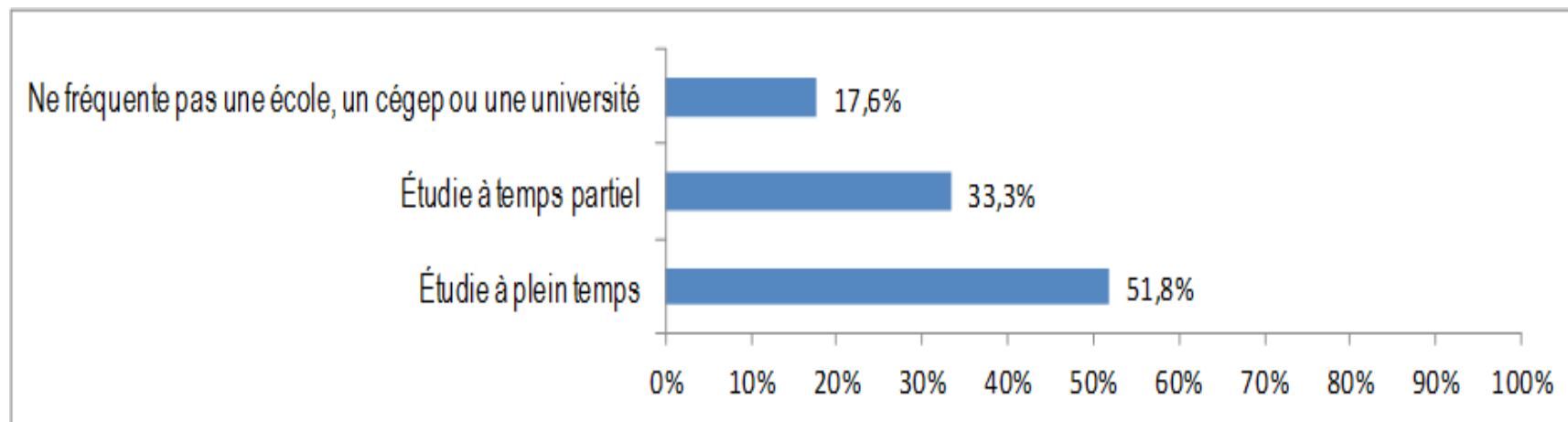
La situation d'emploi

Le nombre d'heures travaillées au cours de la dernière semaine, emploi principal



La situation d'emploi

Le travail à temps partiel selon la fréquentation scolaire



Association significative ($r = 28,357$, $p < 0,000$)

La situation d'emploi

Raison d'occuper un emploi de moins de 30 heures par semaine

	Nombre d'heures au cours de la dernière semaine (%)		% Total
	1 à 14	15 à 29	
Conjoncture économique	0,0	4,8	3,0
N'a pas pu trouver un travail de 30 heures et plus par semaine	4,0	7,1	6,0
Ne veut pas travailler plus d'heures par semaine	16,0	14,3	14,9
Études à temps plein	60,0	19,0	34,3
Particularité de l'emploi	16,0	42,9	32,8
Raisons personnelles	4,0	11,9	9,0
Total	100,0	100,0	100,0

Association significative ($r = 13,673$, $p = 0,180$)

La situation d'emploi

Le salaire horaire de l'emploi principal

	%	n
Jusqu'à 10,00	15,6	42
10,00 à 14,99	26,3	71
15,00 à 19,99	25,2	68
20,00 à 29,99	23,0	62
30,00 et plus	10,0	27
Total	100,0	270

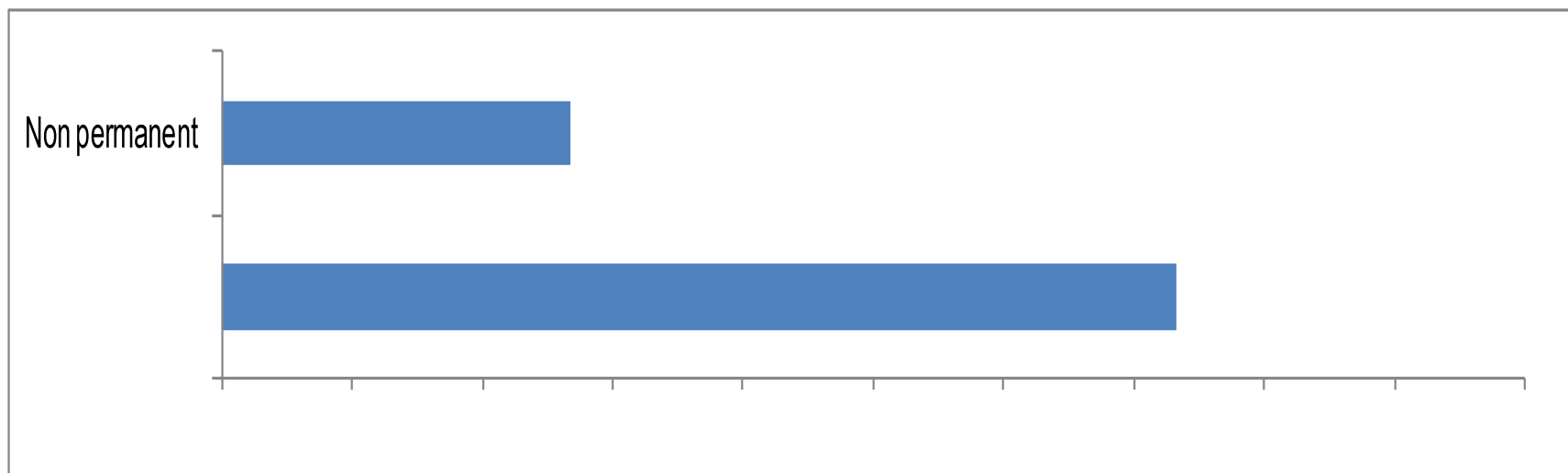
La situation d'emploi

La taille de l'entreprise, emploi principal

	%	n
Très petite entreprise (moins de 20 employées et employés)	35,9	102
Petite entreprise (entre 20 et 99 employées et employés)	32,4	92
Moyenne entreprise (entre 100 et 500 employées et employés)	15,8	45
Grande entreprise (plus de 500 employées et employés)	15,8	45
Total	100,0	284

La situation d'emploi

La permanence de l'emploi principal



La situation d'emploi

Le nombre d'heures travaillées selon la permanence, emploi principal

	Emploi permanent		Total
	Oui	Non	
Temps partiel (moins de 30 h)	18,2	43,6	25,0
Temps plein (30 h-40 h)	67,3	47,4	62,0
Heures supplémentaires (plus de 40 h)	14,5	9,0	13,0
Total	100,0	100,0	100,0

Association significative ($r=19,681$, $p<0,000$)

La situation d'emploi

La catégorie professionnelle de l'emploi principal

	%	n
Affaires, finance, administration, et gestion	24,9	71
Métiers, transport, machinerie, transformation, fabrication et services d'utilité publique, secteur primaire	18,2	52
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	10,2	29
Sciences sociales, enseignement, administration publique, religion, arts, culture, sports et loisirs	20,4	58
Secteur de la santé	8,1	23
Vente et services	18,2	52
Total	100,0	285

La situation d'emploi

Le secteur industriel de l'emploi principal

	%	n
Services d'enseignements, soins de santé et assistance sociale	25,6	75
Industrie de l'information et industrie culturelle, finances et assurances, services immobiliers et services de location	18,8	55
Commerce de gros, commerce de détail, transport et entreposage	15,7	46
Fabrication	13,0	38
Administrations publiques et autres services	9,9	29
Construction, mines, agriculture, foresterie, pêche et chasse	8,5	25
Hébergement, service de restauration, arts, spectacles et loisirs	8,5	25
Total	100,0	293

La syndicalisation et le rapport à la syndicalisation

La syndicalisation du milieu de travail, emploi principal

	%	n
Milieu de travail non syndiqué	62,0	186
Milieu de travail syndiqué		
Syndiqué	28,7	86
En processus de syndicalisation	1,0	3
Non syndiqué	6,0	18
Ne sais pas	0,3	1
Ne sais pas	2,0	6
Total	100,0	300

La syndicalisation et le rapport à la syndicalisation

La syndicalisation du milieu de travail selon le plus haut niveau de scolarité complété

	Niveau complété			Total
	Diplôme secondaire ou moins	Études post-secondaires sans grade	Baccalauréat universitaire et plus	
Oui (entièrement ou en partie)	31,0	33,1	48,2	36,7
Non	69,0	66,9	51,8	63,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Association significative ($r = 6,631$, $p = 0,036$)

La syndicalisation et le rapport à la syndicalisation

La syndicalisation du milieu de travail selon le secteur industriel

	%		%
	Milieu syndiqué		
	Oui (entièrement ou en partie)	Non	Total
Administration publique et autres services	58,6	41,4	100
Commerce de gros, commerce de détail, transport et entreposage	18,2	81,8	100
Construction, mines, agricultures, foresterie, pêche et chasse	40,0	60,0	100
Fabrication	27,0	73,0	100
Hébergement, service de restauration, arts, spectacles et loisirs	8,7	91,3	100
Industrie de l'information et industrie culturelle, finances et assurances, services immobiliers et services de location	24,1	75,9	100
Services d'enseignements, soin de santé et assistance sociale	62,7	37,3	100
Total	37,3	62,7	100



Association significative ($r = 46,991, p < 0,000$)

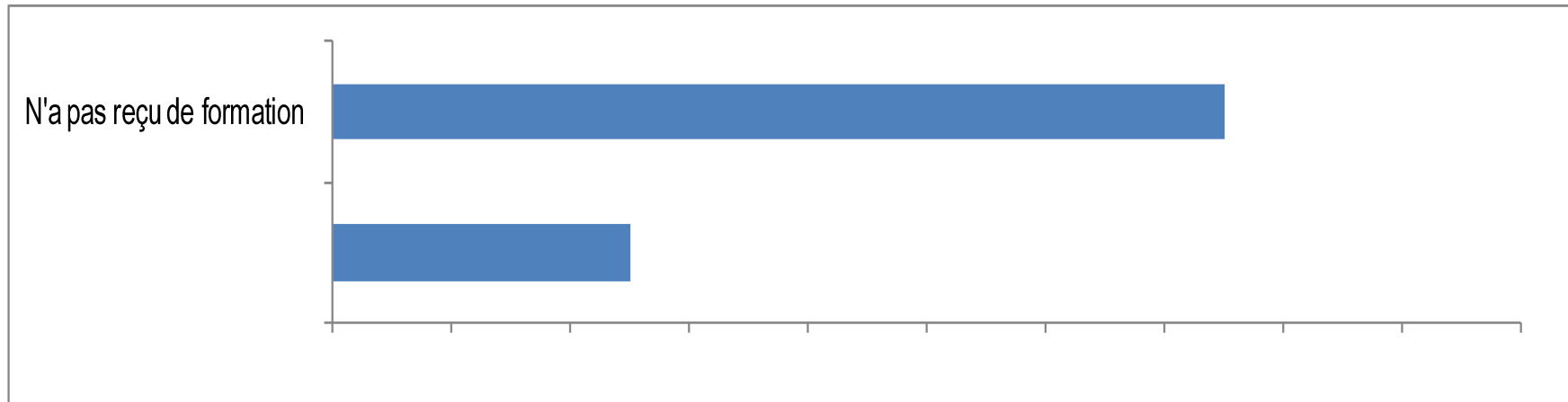
La syndicalisation et le rapport à la syndicalisation

La syndicalisation du milieu de travail selon la catégorie professionnelle

	%		%
	Milieu syndiqué		
	Oui (entièrement ou en partie)	Non	Total
Affaires, finance, administration et gestion	30,0	70,0	100
Métiers, transport, machinerie, transformation, fabrication et services d'utilité publique, secteur primaire	32,7	67,3	100
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	32,1	67,9	100
Sciences sociales, enseignement, administration publique, religion, arts, culture, sport et loisirs	52,6	47,4	100
Secteur de la santé	60,9	39,1	100
Vente et services	27,5	72,5	100
Total	37,3	62,7	100

La syndicalisation et le rapport à la syndicalisation

La formation sur la convention collective et le syndicat à l'entrée dans l'emploi principal (personnes syndiquées seulement)



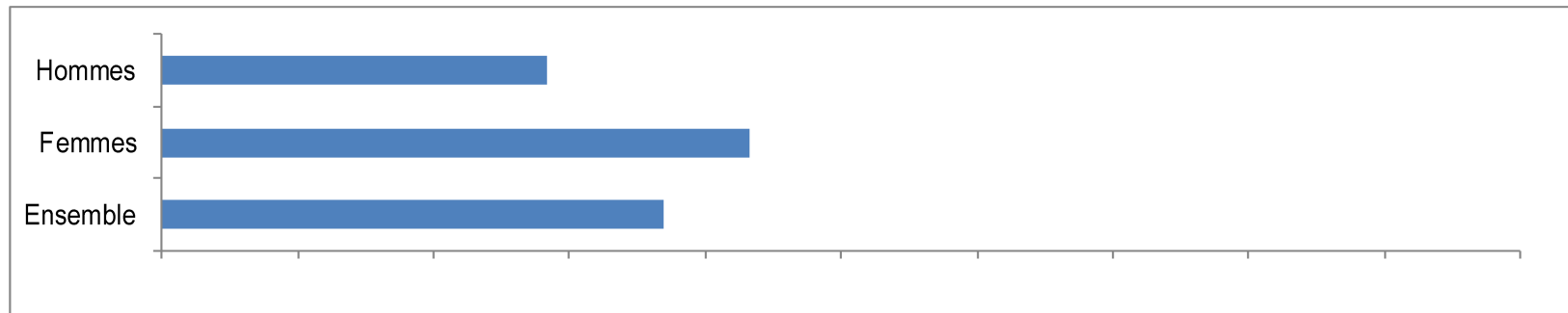
La syndicalisation et le rapport à la syndicalisation

L'expérience de participation syndicale et préférence de syndicalisation

	%	n
	100	300
À déjà assister à une réunion syndicale		
Oui	27,3	82
Non	72,2	218
Préférence de syndicalisation		
Être syndiqué	33,7	101
Ne pas être syndiqué	57,3	172
Ne sais pas	9,0	27

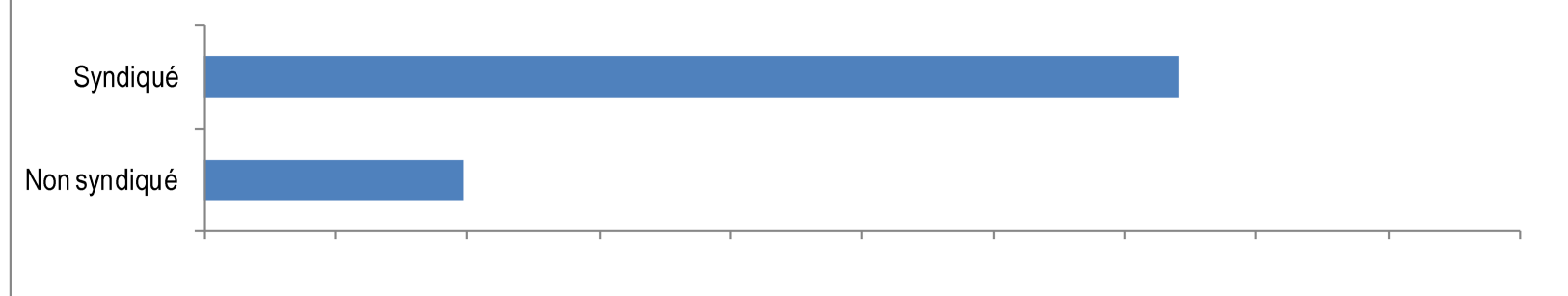
La syndicalisation et le rapport à la syndicalisation

La préférence de syndicalisation selon le genre



Association significative ($r = 6,323$, $p = 0,008$)

La préférence de syndicalisation selon la syndicalisation de l'emploi principal



CÉR A Association significative ($r = 74,200$, $p < 0,000$)

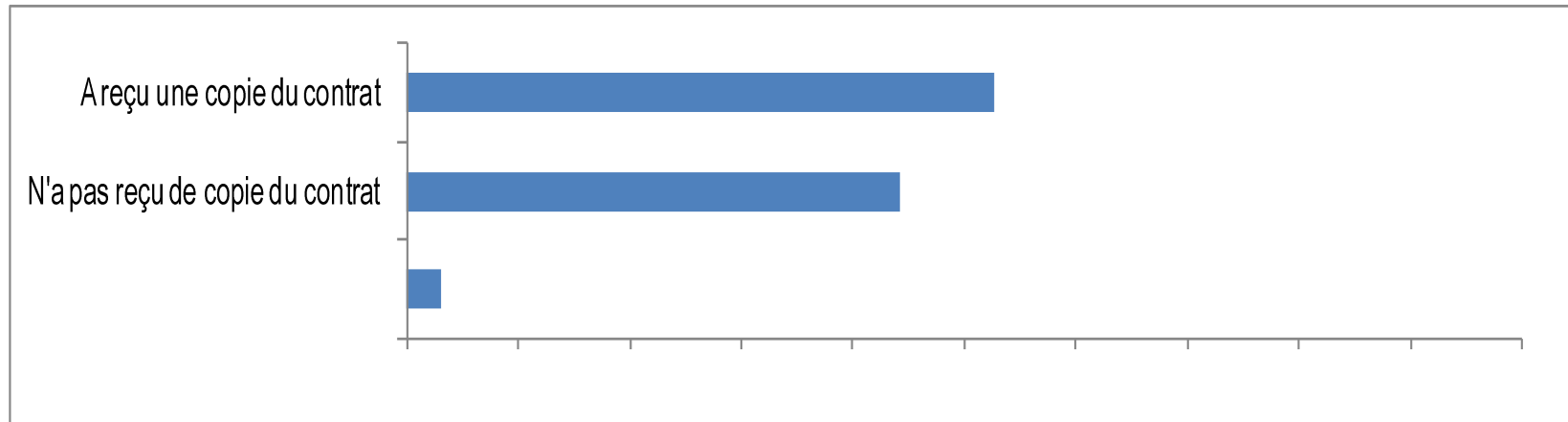
La syndicalisation et le rapport à la syndicalisation

La préférence de syndicalisation selon le secteur industriel

	Milieu syndiqué		
	Être syndiqué	Ne pas être syndiqué	Total
Administration publique et autres services	57,1	42,9	100
Commerce de gros, commerce de détail, transport et entreposage	30,8	69,2	100
Construction, mines, agricultures, foresterie, pêche et chasse	33,3	66,7	100
Fabrication	14,7	85,3	100
Hébergement, service de restauration, arts, spectacles et loisirs	28,6	71,4	100
Industrie de l'information et industrie culturelle, finances et assurances, services immobiliers et services de location	15,7	84,3	100
Services d'enseignements, soin de santé et assistance sociale	62,9	37,1	100
Total	37,1	62,9	100

L'information sur les normes du travail

La remise d'une copie du contrat de travail précisant les conditions de travail lors de l'entrée en fonction



L'information sur les normes du travail

Les sources d'information sur les droits en matière de normes du travail

	%	n
	100	300
Pas informé de ses droits	54,0	162
Informé de ses droits*	46,0	138
Un parent, un ami, un collègue	18,0	54
Employeur/Ressources humaines	14,0	42
Formation en milieu de travail	10,0	30
Délégué syndical	9,3	28
École	9,0	27
Service de santé	2,0	2

* Chaque jeune ayant pu mentionner plus d'une source d'information

L'information sur les normes du travail

La personne avec qui les jeunes seraient à l'aise de parler du non-respect de la Loi sur les normes du travail, emploi principal

	%	n
	100	286
Supérieur immédiat	37,1	106
Employeur	33,2	95
Collègue	13,6	39
Représentant syndical	10,5	30
Commission des normes du travail (CNT)	5,6	16

L'information sur les normes du travail

Réponses au test de connaissance de la Loi sur la santé et la sécurité du travail

Questions LNT	Bonne réponse	Mauvaise réponse	Ne sais pas
N=300	%	%	%
À chaque paye, l'employeur doit remettre au salarié un bulletin lui permettant de vérifier le calcul de son salaire [VRAI]	92,0	4,0	4,0
Le salaire minimum est moins élevé pour une personne qui reçoit des pourboires dans le cadre de son emploi [VRAI]	78,3	10,7	11,0
Un employeur peut exiger qu'un employé qui a moins d'expérience suive une formation ou fasse une période d'essai sans être rémunéré [FAUX]	71,3	13,7	15,0
Si une caissière travaille 45 heures dans une semaine, elle a droit à 5 heures payées en temps supplémentaire, à temps et demi [VRAI]	66,7	15,3	18,0
Un employeur peut obliger une personne à travailler pendant un congé férié, comme l'Action de grâce ou Noël [VRAI]	62,0	29,3	8,7

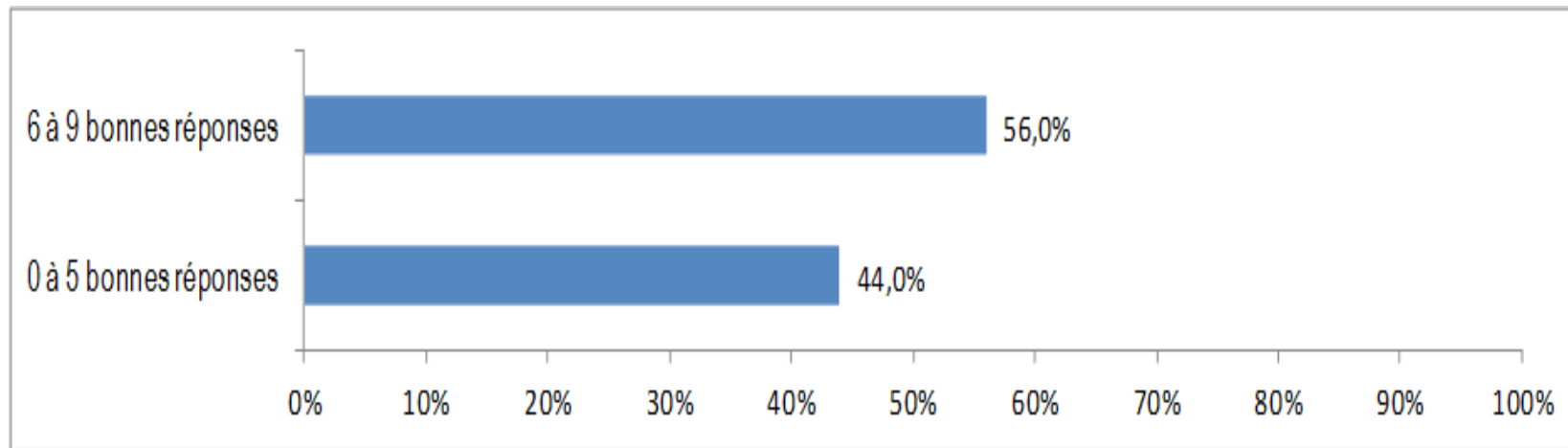
L'information sur les normes du travail

Réponses au test de connaissance de la Loi sur la santé et la sécurité du travail

Questions LNT	Bonne réponse	Mauvaise réponse	Ne sais pas
N=300	%	%	%
Un employé bénéficie de trois semaines de vacances par année après cinq ans de service continu [VRAI]	61,3	17,3	21,3
Un employeur peut exiger que l'employé paye pour l'uniforme avec le logo de la compagnie qui doit être porté pendant le travail [FAUX]	57,3	30,3	12,3
Un employé qui a moins de trois mois de service n'a pas droit à une indemnité lors d'un congé férié [FAUX]	39,7	35,0	25,3
Un employeur peut exiger qu'un serveur aux tables partage ses pourboires avec les autres employés [FAUX]	32,7	38,7	28,7

L'information sur les normes du travail

Les scores au test de connaissance de la Loi sur les normes du travail



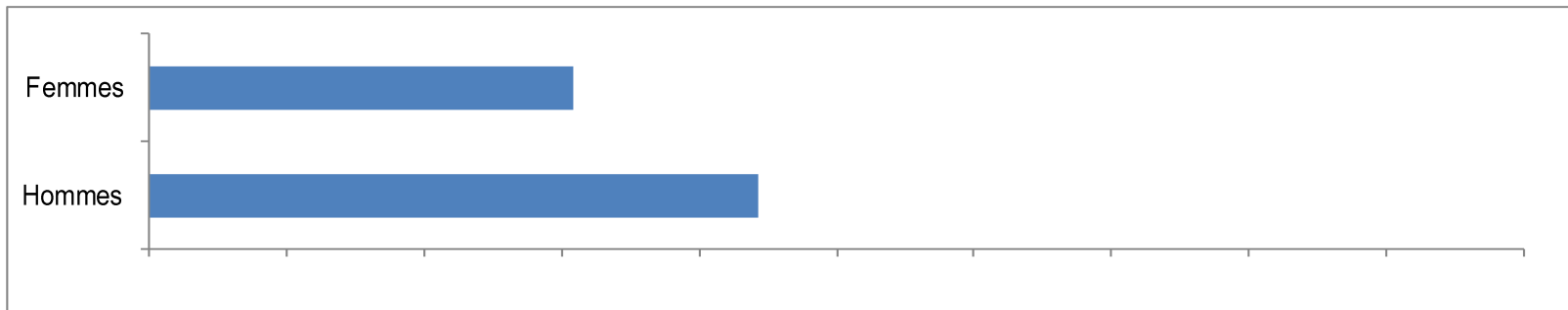
L'information sur la santé et la sécurité du travail

La formation en santé et en sécurité du travail et suivi de cette formation, emploi principal

	%	n
	100	300
Non	63,7	191
Oui		
Avec suivi	25,0	75
Sans suivi	11,0	33
Ne sais pas	0,3	1
<i>Ensemble</i>	36,3	109

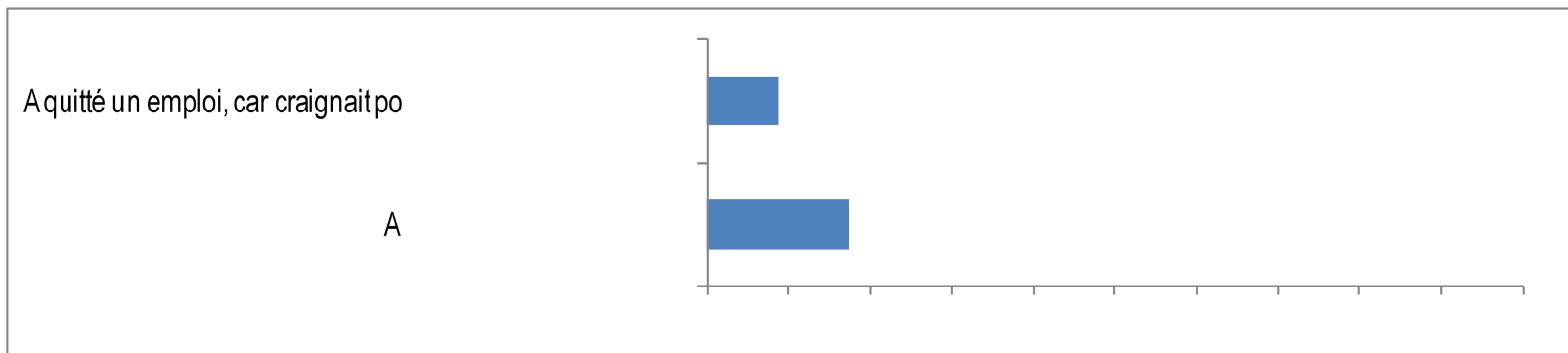
L'information sur la santé et la sécurité du travail

La formation en santé et en sécurité du travail selon le genre



Association significative ($r = 5,588$, $p = 0,013$)

L'expérience antérieure liée à la santé et la sécurité du travail



L'information sur la santé et la sécurité du travail

Les sources d'information sur les droits en matière de santé et de sécurité du travail

	%	n
	100	300
Pas informé de ses droits	51,7	155
Informé de ses droits*	48,3	145
Un parent, un ami, un collègue	17,0	51
Employeur/Ressources humaines	13,3	40
Formation en milieu de travail	13,0	39
École	9,7	29
Délégué syndical	6,0	18
Comité SST	4,7	14
Internet	1,0	3
Autres (Service de santé et Publicité)	1,3	4

* Chaque jeune ayant pu mentionner plus d'une source d'information

L'information sur la santé et la sécurité du travail

La personne avec qui les jeunes feraient une démarche s'ils réalisaient la présence d'une pratique de travail non sécuritaire, emploi principal

	%	n
	100	290
Supérieur immédiat	43,4	126
Employeur	39,3	114
Collègue	7,6	22
Représentant syndical	5,9	17
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	2,1	6
Comité SST	1,7	5

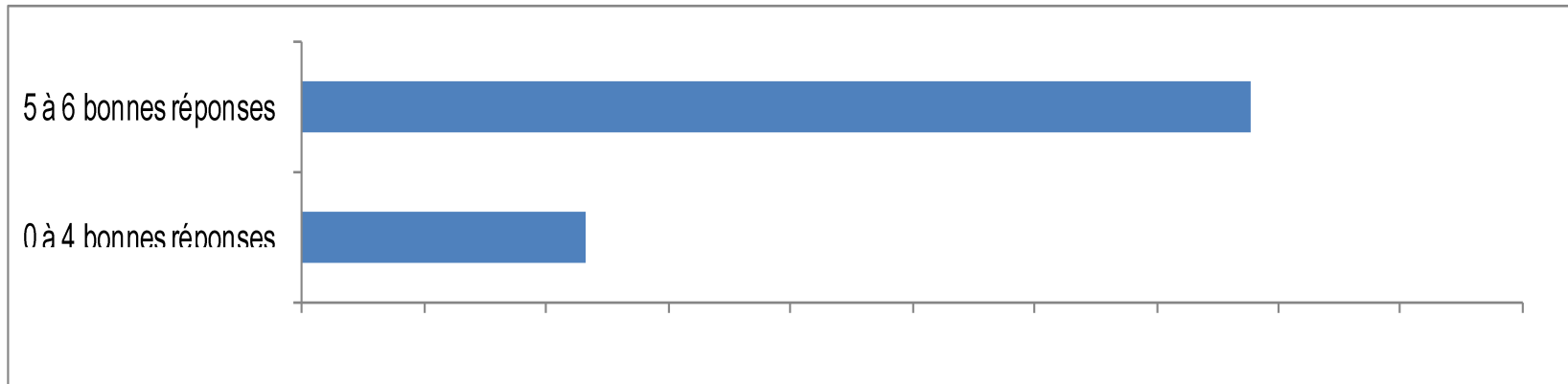
L'information sur la santé et la sécurité du travail

Réponses au test de connaissance de la Loi sur la santé et la sécurité du travail

Questions LSST	Bonne réponse %	Mauvaise réponse %	Ne sais pas %
N=300			
Dans le cadre de son emploi, une personne peut refuser d'accomplir une tâche si elle croit qu'elle présente un danger pour elle ou qu'elle peut avoir l'effet d'exposer une autre personne à un semblable danger [VRAI]	95,7	1,7	2,7
Dès le premier jour d'embauche, un employé est protégé par la Commission de la santé et sécurité du travail [VRAI]	81,3	5,7	13,0
Les employés à temps partiel et les étudiants ne sont pas protégés par la Commission de la santé et sécurité du travail [FAUX]	80,7	7,0	11,0
Vous avez le droit de demander de recevoir une formation en santé et sécurité pour une tâche que vous devez effectuer au travail [VRAI]	75,3	4,7	20,0
Les équipements de protection individuelle, comme un casque ou des bottes de sécurité, doivent être fournis gratuitement par l'employeur [VRAI]	62,7	22,7	14,6
Des cotisations de santé et sécurité au travail sont prélevées sur les payes des employés [FAUX]	32,7	49,3	18,0

L'information sur la santé et la sécurité du travail

Les scores au test de connaissance de la Loi sur la santé et la sécurité du travail





Bourdon, S., Supeno, E. et Lacharité-Auger, C. (2012). *Enquête Droits et sécurité des jeunes au travail en Estrie (DESJATE). Rapport de recherche remis à l'organisme Illusion-Emploi. Sherbrooke: Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage.*

Disponible sur

www.erta.ca